

Didier de Robillard

*En lizje kokê patat  
ên lizje vej gardjê\* ?*  
La linguistique peut-elle passer  
« entre les langues » ?

Exemples de contacts français/créoles à la Réunion\*\*

« Mais le triomphe des écoles structurales va coïncider avec un nouvel étranglement du champ d'étude limitant la linguistique à l'étude de "la langue en elle-même et pour elle-même". »  
(D. Baggioni 1986 : 519)

Un certain nombre de questions se posent, de manière lancinante, au praticien de la linguistique exerçant en milieu de contacts de langues notamment, comme celui de la Réunion (mais existe-t-il beaucoup de situations qui échappent à cette caractéristique ?), et ces terrains suscitent de nombreuses questions d'« entre les langues » : où se placer pour décrire les langues/situations, où existent-il des contacts de langues ? Ces situations changent-elles quelque chose aux procédures d'une linguistique « classique », bien adaptée aux descriptions de langues prises isolément ? La linguistique *peut-elle* et *doit-elle* (éventuellement) faire l'économie de la notion de

---

\* Expression figée en créole mauricien. Littéralement : « Un œil vole les patates (douces) un œil surveille le gardien. » Se dit du strabisme divergent, et/ou de quelqu'un essayant de faire simultanément deux choses contradictoires.

\*\* Que soient remerciés ici Claudine Bavoux, Michel Beniamino, Aude Bretegnier et l'équipe du LCF/UMR 6058 du CNRS de l'Université de la Réunion pour des discussions à propos de ces questions. De manière différente, des discussions plus épisodiques avec Louis-Jean Calvet et Lambert-Félix Prudent m'ont beaucoup éclairé. Isabelle Pierozak a fait une lecture critique serrée de cet article, et je l'en remercie également.

« langue » ? Et quels sont les critères qui permettent de reconnaître/construire une langue ?<sup>1</sup>.

On se trouve donc devant une gamme d'attitudes pertinentes pour l'illustration des questions énoncées plus haut, puisqu'on dispose, en plus des approches en définitive assez traditionnelles, d'une description qui se présente comme un dictionnaire (une encyclopédie plutôt, on le verra), tout en semblant se dispenser de la notion de « langue ».

Un mot bref en terminant ce préambule, pour rappeler que le statut de la lexicographie se situe sans doute plus du côté de la technologie que de la science : on décrit pour des lecteurs, en fonction d'attentes didactiques, politiques, etc., avec un rapport analogue à la linguistique fondamentale que celui qu'entretient, par exemple, la médecine par rapport à la physiologie notamment. Cette opposition, on le verra, met l'ouvrage de R. Chaudenson à part, par rapport au corpus que nous étudions ici, même si les données de ce travail pionnier sont récupérées par la suite par le corps social et interprétées comme s'il s'agissait de données lexicographiques par intention.

## Rétrospection et apparent excursus hors corpus

Le socle scientifique sous-jacent à ces ouvrages<sup>2</sup> est une description qui ne peut être placée dans le même paradigme que ceux-ci, et cela pour plusieurs raisons exposées plus bas dont celle de Robert Chaudenson (1974). Pourtant, son auteur entretient au moins une affinité, peu apparente jusqu'ici, avec les auteurs des travaux figurant dans le corpus ci-dessus : comme ces derniers, il

1. N'élaborons pas plus pour le moment ces problématiques qui ont d'évidents prolongements qui ne pourront être évoqués ici, et, pour éviter les risques du survol spéculatif et du ressassement théorique, nous nous proposons de partir d'exemples empiriques puisés dans des travaux lexicographiques effectués sur la situation de contact créole-français de la Réunion, soit, chronologiquement : D. BAGGIONI (1990), R. ROBERT & C. BARAT (1991), M. BENIAMINO (1996).

Ne figurent pas dans ce corpus, M. CARAYOL *et al.* (1985), A. ARMAND (1987), qui auraient pu tout à fait légitimement en faire partie, mais on ne peut tout traiter. On expliquera pourquoi R. CHAUDENSON (1974) n'y est pas intégré.

Ces ouvrages lexicographiques, on le verra, sont comparables sans être identiques dans leurs perspectives, méthodes et approches, les différences entre eux faisant, justement, l'intérêt de la comparaison, puisqu'on peut espérer parcourir une partie de la gamme des attitudes et approches envisageables lorsqu'on se trouve « entre-les-langues ». Signalons déjà que l'on trouvera sans doute, après analyse, et sans grande surprise, que les deux premiers ouvrages entretiennent plus d'affinités entre eux que le troisième avec aucun des deux premiers. En effet, alors que les deux premiers pratiquent des approches lexicographiques assez classiques, fondées notamment, plus ou moins explicitement, sur la notion de (variété de) langue, le troisième innove, comme cela se voit à son titre : il s'agit, si l'on se fie aux titres, non pas d'une approche lexicographique liée à une langue (créole/français) mais d'un *Dictionnaire illustré de la Réunion*, qui semble donc court-circuiter la notion de langue, aspect qu'il faudra vérifier bien entendu.

2. Des références abondantes et très claires figurent dans l'ensemble des ouvrages de notre corpus.

est affecté, au moment de la réalisation de son étude, à l'Université de la Réunion<sup>3</sup>. Il s'agit donc de travaux universitaires, le *Dictionnaire illustré de la Réunion*, se différenciant parce qu'il s'agit d'une entreprise dirigée par des spécialistes d'autres disciplines que la linguistique (encore que C. Barat a collaboré à l'*Atlas linguistique et ethnographique de la Réunion*, avec R. Chaudenson et M. Carayol). Les positions théoriques exprimées dans l'ouvrage de R. Chaudenson sont, au départ, pourtant très classiques, et donc en principe compatibles avec celles de D. Baggioni ou celles de M. Beniamino.

Pour décrire l'établissement de la nomenclature fondatrice de son travail, R. Chaudenson commence par citer B. de Gamaleya, qui décrit les principes fondateurs du lexique du créole réunionnais qu'il a lui-même établis<sup>4</sup>, afin de se positionner par rapport au travail de ce dernier :

« Plus de deux mille éléments que l'usage a avalisés au cours de notre brève histoire [celle de la Réunion] et qu'aucun tabou n'a d'ailleurs frappés, entrent dans la composition de ce vocabulaire toujours disponible et toujours ouvert. Ils appartiennent en propre aux membres de la communauté créole et contribuent à rendre notre langue... tout à fait incompréhensible au "Métro"<sup>5</sup> ou "Zoreil" unilingue. Ce qui signifie que les mots communs au français et au créole en ont été presque tous délibérément écartés » (Préface).

« Le point de vue est peut-être acceptable dans une étude lexicologique qui se donne pour fin d'étudier cette partie du lexique [intelligible au francophone] ; il nous paraît insoutenable si l'on entend donner une description de l'ensemble du lexique car, en synchronie, le critère adopté ne vaut rien. Le locuteur créole est incapable de savoir si le terme créole dont il use est commun ou non au créole et au français. Même des témoins cultivés et parlant parfaitement le français, nous ont avoué leur surprise lorsqu'à leur arrivée en métropole, ils se sont aperçus qu'un terme qu'ils avaient toujours considéré comme français était, en réalité, proprement créole, ou à l'inverse qu'un mot qu'ils croyaient propre à leur île natale était, en fait, en usage en français parlé.

Une telle méthode aboutit d'autre part (mais n'est-ce pas le but visé ?) à faire penser que le lexique créole est très différent de celui du français puisque tous les termes qu'ils ont en commun sont systématiquement écartés. Efficace sur le plan polémique, une telle position nous paraît indéfendable sur le plan scientifique. »

« Nous avons donc choisi de faire figurer dans notre description tous les termes en usage, même s'ils étaient identiques aux termes français. [...] » (Chaudenson 1974 : XLV-XLVI).

R. Chaudenson commence alors sa description par un vaste tour d'horizon selon les orientations décrites ci-dessus, et organisée selon un principe onomasiologique (I. LA NATURE ; 1.1. LA TERRE, 1.1.1. *Les formes du relief : termes généraux* ; II. L'HOMME ; 2.1. LE CORPS HUMAIN, 2.1.1. *Termes généraux*, etc.). Cette partie ne comporte pas de description lexicographique

3. Signalons pour être complet sur ce point que R. Chaudenson, D. Baggioni et M. Beniamino font partie de la même équipe reconnue par le CNRS. L'auteur de ces lignes en fait également partie.

4. Publication dans le journal *Témoignages*.

5. « Originaire de la métropole [France hexagonale] » (BENIAMINO 1996 : 202).

*stricto sensu* : les termes sont présentés dans des paragraphes concernant un thème donné, dans une forme rédactionnelle qui permet d'en comprendre le sens, et de situer les termes les uns par rapport aux autres.

La partie de l'ouvrage qui ressemble le plus à l'idée que l'on peut se faire d'un travail lexicographique, et qui permettrait donc le plus légitimement des comparaisons avec les titres de notre corpus, mais qui vise en fait surtout à étudier les processus de *genèse* du lexique du « parler créole de la Réunion », se donne des règles pragmatiques de sélection :

« [P]our éviter d'établir des listes de termes aussi ennuyeuses qu'inutiles, nous ne présenterons pas chaque cas dans son détail s'il entre dans le cadre des correspondances phonétiques constantes entre le français et le créole sans présenter de changement sémantique » (Chaudenson 1974 : 643).

Ainsi, par exemple, poursuit R. Chaudenson, on ne trouvera pas dans sa description : « [zèf] (œuf), [zâfâ] (enfant), [tab] (table), mais on trouvera [payater], déformation paronymique de "pariétaire" (paille à terre) » (*ibid.*).

« Malgré des orientations, de prime abord, proches de celles des items de notre corpus, cette orientation finale, qui préside à l'essentiel du deuxième volume, à proprement parler lexicographique, rend la comparaison peu praticable et légitime, même si un index (pp. 1167-1216) des termes figurant dans l'ensemble de l'ouvrage permet de vérifier si un terme est recensé ou non. On pourrait ajouter à cela la date de publication de cet ouvrage, antérieure de vingt ans à celle des trois autres, mais cet argument est soumis à vérification : les langues concernées ont-elles évolué de manière significative pendant ce laps de temps ? Le plus important sans doute est la perspective de cet ouvrage, résolument "génétique", ce qui d'ailleurs explique le choix du principe indiqué ci-dessus :

« [...] Notre intention était à la fois de décrire le lexique en précisant l'origine de chaque mot, mais aussi, et en même temps, d'essayer de voir comment s'était constitué ce parler. À une échelle bien plus réduite et dans une perspective beaucoup plus modeste, notre tentative est un peu analogue à celle que poursuit l'F. E. W. [...] » (*ibid.* : XLVIII).

Ce projet ne ressemble aucunement à ceux des autres ouvrages du corpus décrit, et l'élimine donc définitivement de la comparaison. Cependant, on peut déjà dégager certains enseignements pour ce qui est de la problématique des situations « entre les langues » : le problème peut être évité, lorsqu'on se place soit « au-dessus », dans un projet scientifique (perspective « méta » comme on le dit couramment à l'oral) ou, si l'on veut éviter la connotation de supériorité conférée par « au-dessus », « à côté » de la question des langues. R. Chaudenson le fait d'une autre manière aussi, en choisissant, ponctuellement, dans cet ouvrage<sup>6</sup>, de ne pas prendre position sur un certain nombre de questions délicates, comme on le verra plus bas.

6. Cette position n'est en effet que ponctuelle et provisoire, à la fois parce que les données de cet ouvrage, si prudent qu'il tente d'être, vont être appropriées, réinterprétées par le corps social à travers l'action de ses intellectuels, et parce que l'auteur va résolument « mettre les pieds dans le plat » par la suite (CHAUDENSON 1989).

Notons, quand même, dans ces quelques paragraphes qui contraignent à placer l'ouvrage de R. Chaudenson hors de notre corpus, que l'on trouve déjà dans ces lignes l'essentiel de ce qui va nous préoccuper plus bas et qui sera la matière sans cesse retravaillée par ses successeurs :

- Le *statut* des objets en contact : dans le titre même de l'ouvrage de R. Chaudenson, on note une prudence quant au statut à accorder au créole, en optant pour le terme qui est sans doute le plus neutre : « parler » (vs : langue, réunionnais, etc.).

- La recherche de *critères* pour déterminer la frontière entre objets de la description linguistique. Il est frappant de constater que, pour les deux auteurs ci-dessus, le critère est sociolinguistique. Pour B. Gamaleya, il s'agit d'avalisation par l'usage<sup>7</sup>, par la pratique empirique de la langue et d'inter-compréhension liée cependant probablement aussi à une fonction sociale : tracer les limites de la communauté « créole » en incluant ceux qui comprennent et excluant ceux qui ne comprennent pas (avec donc une assez évidente construction de la nomenclature tributaire d'une fonction identitaire et sans doute politique, vu les engagements notoires de l'auteur). Pour R. Chaudenson, il s'agit du seul usage. On remarquera l'absence de critère systémique dans la détermination du créole, pour ces deux descripteurs.

- Des difficultés de *dénomination* : B. Gamaleya donne l'impression de manipuler des objets en contact qui sont bien des langues, aux contours postulés comme définis, **le** français et **le** créole. « Créole » chez R. Chaudenson est adjectif mais aussi substantif contrairement à la prudence du titre de l'ouvrage ; « français », en revanche, est substantif *supra* sans que l'on puisse déterminer ici quel est le sens exact qu'il donne à ce terme, le contexte faisant pencher pour « français standard » à notre sens.

- Des *conséquences pratiques* : R. Chaudenson montre bien les enjeux possibles de la détermination des contours des ensembles « créole » et « français » l'un par rapport à l'autre : selon les critères que l'on se donne, les affinités entre les deux ensembles sont d'importance variable. On imagine facilement les conséquences pratiques : scolaires, didactiques, politiques... Ces questions balisent en quelque sorte le terrain, puisqu'on va les retrouver dans des publications postérieures de vingt ans *Lexique du parler créole de la Réunion*.

---

7. Nous notons d'ailleurs avec intérêt que l'un de ses critères est bien ce que nous avons proposé d'appeler la « non-dé légitimation » (« et qu'aucun tabou n'a d'ailleurs frappé »), à notre avis caractéristique des situations où un parler candidat au statut de (variété de) langue se trouve dans l'aire d'une autre langue standard (ROBILLARD 1993c).

## Dictionnaires et « clandestins »

Les ouvrages lexicographiques de notre corpus se placent, pour deux d'entre eux au moins, résolument dans l'arène sociolinguistique, en optant pour la publication d'un travail lexicographique portant sur l'une des deux langues concernées et traitées bel et bien comme langues : *Dictionnaire créole réunionnais/français* de Daniel Baggioni (1990) et *Le français de la Réunion. Inventaire des particularités lexicales* de Michel Beniamino (1996).

Bien entendu, ces ouvrages n'ont pas des objectifs ni des problématiques identiques : le premier, par exemple, est un dictionnaire bilingue du créole (langue décrite : créole/métalangue : français, en principe standard), le second est bivariétal et concerne le français. Dans les deux cas, la métalangue est le français standard alors que la langue décrite est d'un statut sociolinguistique inférieur<sup>8</sup>.

Ces deux ouvrages traitent en principe de la même situation sociolinguistique, pourtant leur « matrice linguistique » est sensiblement différente. Un peu paradoxalement sans doute, le dictionnaire de créole, dont l'une des fonctions est l'affirmation de l'existence d'une langue dominée face à une langue dominante (surtout à l'époque de sa publication, Robillard 1994c), se voit bien malgré lui contraint d'être bilingue, entre les langues, et de pactiser avec la langue dominante. Ceci a pour effet indirect l'exhibition, voire même la consolidation, du statut prédominant du français en même temps qu'il s'appuie sur celui-ci pour affirmer la présence « du » créole, ce qui réjouirait fort sans doute R. Balibar, puisqu'on peut y voir une illustration assez convaincante du colinguisme (Balibar 1993) dont elle est l'inventeur.

En fait, un autre conflit se joue en arrière-plan, plus feutré que le premier, entre les variétés de créole dans les articles du dictionnaire : les formes basilectales servent de vedette<sup>9</sup>, lorsqu'il y a plusieurs termes en entrée, aux formes acrolectales considérées comme variantes.

Un exemple extrême : l'indice nominal de 3<sup>e</sup> personne **li** (basilectal) apparaît comme vedette aux dépens de la forme plus acrolectale **lu**, absente de la nomenclature. Si de tels cas sont sans doute exceptionnels, on trouve un certain nombre d'exemples où la forme basilectale apparaît comme

8. La situation inverse est plus rare d'ailleurs, si les deux langues font partie de la même communauté linguistique. Un exemple connu et significatif est *La méthode à Mimile* (BOUDARD & ÉTIENNE 1990), qui se veut une méthode d'apprentissage de l'argot, où une grande partie des effets comiques est tirée de cette orientation contraire aux champs de forces organisant la communauté linguistique française.

9. Les dictionnaires de linguistique ne paraissent pas très clairs pour ce qui opposerait *entrée*, *vedette*, *adresse*, *lemme*. Pour nous, plus bas : Entrée : rubrique où figurent les termes faisant partie de la nomenclature d'un ouvrage lexicographique. Vedette : terme regroupant un ensemble de variantes mises en entrée dans le même article (ex. le premier terme à gauche, parfois mis en valeur par d'autres dispositifs typographiques tels le gras, les capitales...).

vedette de l'entrée. Bien entendu, seuls les cas où l'ordre alphabétique ne contraint pas à mettre la forme basilectale en tête sont convaincants, ce qui raréfie les exemples que l'on peut citer avec certitude. Cela n'exclut pas que nombre des classements en ordre alphabétique respectent également la hiérarchie sociolinguistique indiquée plus haut ; elle est alors rendue invisible, « naturelle »<sup>10</sup>). On trouve cependant : *Linz*, *linj* ; *Mélanz(é)*, *mélanj(é)* ; *Ozourdezordi*, *Ojourdojourdui* ; *Plito*, *Pluto*, etc. On trouvera d'autres exemples dans Robillard (1994c).

Sans pouvoir entrer dans le détail du processus de la rédaction de ce dictionnaire, on peut y lire une difficulté du lexicographe de l'« entre les langues », si l'on accepte la lexicalisation commode de l'expression servant d'intitulé à la présente publication. Compte tenu du continuum (Carayol & Chaudenson 1978) qui relie les systèmes français et créole, on est tenté de prendre comme base descriptive le créole basilectal, celui où la différence est la plus marquée avec le français (M. Beniamino fait le même constat, *infra*). Car en effet, si l'on néglige les différences orthographiques, les entrées qui se trouvent en seconde position dans les exemples ci-dessus correspondent, tant pour le signifiant oral que pour le sens, parfois à des nuances près, à ce que l'on pourrait trouver dans un dictionnaire de français — les descriptions ci-après sont empruntées à D. Baggioni (1990) : *Linz*, *linj* : N. Vêtements (et pas seulement comme en français « vêtements de dessous »). *Mélanz(é)*, *mélanj(é)* : V. Mélanger, mêler. *Ozourdezordi*, *Ojourdojourdui* : Adv. De nos jours. *Plito*, *Pluto* : Adv. Plutôt.

On a là un aperçu de la complexité de l'« entre les langues » : le conflit basilecte/acrolecte en créole constitue une concurrence réelle, avec des résonances sociales incontestables. Cependant, ici, il participe d'un conflit plus large créole/français, avec toutes les difficultés que l'on devine pour le lexicographe, lorsqu'il se place en position intersituelle.

Bien entendu, au vu de ces exemples, on a une vision assez tronquée du contact entre français et créole, puisqu'on a l'impression que, du point de vue du système, le créole n'existe pas, ce qui est loin d'être le cas. Il n'en demeure pas moins que la situation de continuité entre les systèmes conduit le lexicographe du créole, parce qu'il a le sentiment de « défendre et d'illustrer » une langue dominée, à faire feu de tout bois pour marquer le plus clairement possible la différence entre la langue dominée et la langue dominante, conflit dans lequel la variété acrolectale se trouve écrasée, sommée d'inexister parce qu'elle est le témoin du continuum, gênante pour la stratégie choisie pour démontrer l'existence incontestable du créole<sup>11</sup>. Et nous nous

10. Ainsi, l'exemple suivant est peu probant : **Line**, **Lune**, **Poison-line**, **Poison-lune**. « Line » doit de toute façon apparaître en tête, indépendamment du fait qu'il est basilectal. De même, il va de soi, que « Poison-line » doit précéder « Poison-lune », et que « Line » et « Lune » doivent se trouver avant « Poison-X ».

11. Ce type de situation se caractérise par une double contrainte : lorsque les formes acrolectales sont ainsi minorisées, cela fournit un argument contre le créole dans son ensemble : il s'agirait d'une langue « grossière », mal acceptée (puisque l'on l'a réduite à sa partie basilectale !). La stratégie inverse prêterait aussi le flanc

retrouvons ici au centre de la question initialement posée. En effet, si malgré l'existence indubitable sur le plan sociolinguistique du créole réunionnais (fonctions sociales distinctives remplies), l'un de ses lexicographes se donne des principes qui conduisent à marquer très nettement la différence entre français et créole, c'est aussi sans doute parce que l'idéologie dominante définit la langue comme un système *autonome*<sup>12</sup>. Le linguiste se trouve donc doublement pris dans l'« entre les langues ». Au sens d'objets empiriques, mais aussi au sens de « conceptions de ce qu'est une langue », ce qui alimentera, plus bas, les débats initialement posés dans cet article. Il est à noter d'ailleurs que le linguiste, en situation de contact, semble hanté par le risque qu'on lui démontre que ce qu'il présente/décrit comme une langue se trouve en fait dans l'« entre les langues », situation à éviter à tout prix, parce que synonyme d'échec, alors même, on le verra, qu'il ne peut sans doute éviter de se positionner lui-même dans l'« entre les langues » parce qu'il s'agit d'un lieu stratégique pour toute description ! Bien entendu, ce positionnement se perçoit dans sa description, comme on le voit ci-dessus.

De même, et pour sa part, M. Beniamino, qui traite du français, pose, dans son introduction et de manière explicite<sup>13</sup> plusieurs fois la question de « l'entre les langues », sans doute parce que son objet s'y prête en un sens plus directement, parce que le créole a au moins l'avantage d'être à l'un des pôles d'un continuum, alors que le français décrit par M. Beniamino est en plein milieu de la zone « suspecte » du continuum, problème posé avec constance, dont voici quelques exemples parmi d'autres :

« Il apparaît difficile de décrire la situation linguistique de l'île en termes de stricte bi-polarité, sans mener l'analyse du français réunionnais en liaison constante avec celle du créole » (Beniamino 1996 : 10).

« La tentation est donc grande, dans une telle situation, de “porter au compte d'interférences avec le créole toutes les particularités du français régional” (Chaudenson 1978 : 12) » (*ibid.* : 11).

« D'une part, en effet, l'existence d'une situation de diglossie — et les représentations qu'en donnent certains groupes sociaux — entraîne à l'évidence que l'attention se porte plus volontiers sur les pôles diglossiques (les plus facilement identifiables)

---

à la critique : laisser apparaître clairement l'acrolecte (proche de la langue dominante) sape tout autant les fondements de l'existence du créole en montrant que l'autonomie de la langue est contestable.

12. Ce dernier terme est important. En effet, c'est lui qui conduit à l'idée sous-jacente qu'un élément ne peut appartenir qu'à **une** langue, et que les langues ne souffrent d'aucune intersection entre elles, d'où la nécessité de montrer non seulement le caractère « systémique » d'une langue (interdépendance des unités), mais l'exclusivité de son matériau sémiotique, de son signifiant, ou, à défaut (puisque de nombreux phonèmes sont transversaux) de l'originalité de leur organisation (systèmes d'oppositions). C'est ainsi que des unités peuvent demeurer avec le statut d'« emprunt » longtemps après avoir été intégrées.
13. Dans le cas de ce dernier ouvrage, on dispose d'une introduction théorique abondante, qui fait défaut dans le cas de l'ouvrage de D. Baggioni (qui, il est vrai, s'est abondamment expliqué sur ces questions dans des articles scientifiques).

que sur les mésolectes. C'est sans doute une des raisons pour lesquelles les dictionnaires du créole enregistrent prioritairement les formes basilectales » (Beniamino 1996 : 15).

Il faut évidemment tenir compte de la date de publication de l'ouvrage de M. Beniamino, un peu plus tardive que celle du dictionnaire de D. Baggioni (dont la première édition date de 1987), facteur favorable à l'évolution de la situation sociolinguistique et du regard scientifique sur ces questions, peut-être vers plus de sérénité. Il ne fait néanmoins pas de doute que la situation de lexicographe du français induit une posture partiellement différente de celle de descripteur du créole.

Ce positionnement n'est pas nécessairement, et peut-être contrairement à certaines idées reçues, caractérisé par le confort absolu. Ainsi, il est clair que cet ouvrage, au moment de sa publication, pouvait être perçu comme un trouble-fête, c'est-à-dire affirmer, comme le fait son titre, l'existence d'un « français **de** la Réunion », était susceptible de déclencher les foudres de militants radicaux, qui auraient pu mal accepter de voir entamer par le français le monopole symbolique du créole réunionnais comme vecteur de la « réunionnité » voire de la créolité, avec, en arrière-plan peut-être, ce que cela apporte de possibilités de légitimité pour solliciter des soutiens financiers (notamment de la part des collectivités locales) pour des opérations culturelles, etc. Cependant, certains écrivains antillais avaient ouvert la voie à cette époque, et avaient déjà vu leur antillanité consacrée par les critiques littéraires parisiens, en utilisant le français pour des romans, ce qui désamorçait déjà quelque peu le conflit potentiel.

Mis à part cet aspect lié à la publication d'un dictionnaire de français « endogène » pour utiliser le terme forgé par G. Manessy, indépendamment presque de son contenu, et simplement du fait de son rôle d'affirmation de l'existence d'une variété, il semble que le lexicographe du français régional<sup>14</sup> connaisse quand même un certain nombre de difficultés, en amont toujours de la rédaction des articles du dictionnaire, déjà au stade de l'établissement de la nomenclature.

On a vu déjà, à la faveur des citations ci-dessus, que M. Beniamino se concevait comme opérant dans l'« entre les langues ». En effet, la citation de la page 12 de son livre reproduite *supra* montre bien sa crainte que le « français de la Réunion » soit rendu « invisible » pour les locuteurs par sa situation d'« entre les langues » justement (Beniamino 1996 : 15), les regards, polarisés par le conflit créole-français standard, ne pouvant voir ce qui n'est qu'une « variété », et de la langue dominante en plus. Ce statut la rend potentiellement inintéressante, parce qu'on peut penser que le français étant largement décrit, l'intérêt de décrire une variété périphérique est

14. « Français régional », nous en convenons, n'est pas un terme idéal, ni plus ni moins cependant que ses concurrents : « local », « périphérique », « topolectal », « non standard », etc. Nous le conservons donc, sans le moindrement en faire une question de principe.

mince, sans compter les bonnes raisons morales que l'on entend parfois donner : décrire une langue dominante serait bien moins noble pour le linguiste, chevalier errant au service des langues en difficulté, qui ne saurait gaspiller son talent au profit d'une langue non déshéritée, ni veuve ni orpheline.

En supposant que l'on s'intéresse à cette variété interstitielle, M. Beniamino (*ibid.* : 11) rappelle le risque que le lexique qu'il décrit ne soit considéré que comme un ensemble de « parasites » (le terme n'est pas de lui), malencontreux sous-produits probablement morts-nés, du contact de langues.

Le passage qui suit est la conclusion d'une partie introductive intitulée « Le français réunionnais » :

« Il nous semble donc utile d'insister sur un point qui nous paraît essentiel : la question linguistique à la Réunion n'est pas que la question du créole, c'est la question *des* langues, des deux langues qui servent à la communication : le français et le créole, ces deux langues ayant l'une autant que l'autre à participer à la définition de l'identité réunionnaise. Bon nombre d'intellectuels réunionnais ont cru bon de camper longtemps sur des schémas revendicatifs aboutissant de fait (sans jamais l'avouer bien sûr) à tenter d'exclure le français de l'espace énonciatif "proprement réunionnais". Langue économique contre langue du cœur : on est à une portée de canon du français langue étrangère et certains ne se sont pas privés de le dire assez explicitement. Et quand il devenait évident que les Réunionnais parlaient français, on concédait qu'ils parlaient en fait un *français macotte* (c'est-à-dire "sale", corrompu...) en oubliant bien sûr qu'il s'agit d'une (variété de) langue qui, depuis les origines, appartient à la dynamique linguistique de l'île de la Réunion. Cet ouvrage tente de le rappeler » (*ibid.* : 19-20).

Le ton de ce passage, ainsi que celui (p. 19) concernant la politique linguistique de l'Académie de la Réunion, montre bien que même pour ce qui touche au français, le linguiste se trouve aussi, dans cette situation de contacts de langues, l'« entre les langues », comme le descripteur de créole. Mais il est probable, que, dans la situation de la Réunion, et en durcissant un peu le trait pour clarifier les choses, alors que les difficultés du lexicographe du créole se trouvent plutôt dans l'établissement de la nomenclature selon des principes clairs, et qui sont susceptibles de faire apparaître un corpus d'une certaine importance, celles du lexicographe du français « régional » résident plus dans l'affirmation de l'existence d'un français **de** la Réunion (ce qui était peut-être placer la barre un peu haut d'entrée de jeu<sup>15</sup>), qui ne soit pas réductible au français tout court, ou comme le décrit bien M. Beniamino (*supra*) à des produits, inutilisables et sans objet, du contact des langues.

Techniquement, dans la rédaction des articles eux-mêmes, il ne semble pas que des difficultés particulières se soient posées, sinon celles, classiques

15. Paradoxalement, le premier ouvrage sur la question, antérieur à celui de M. Beniamino de 10 ans, la plaçait encore plus haut en parlant de « français réunionnais » dans le titre (CARAYOL *et. al.* 1985).

dans la description des français régionaux, de démarcation de la variété régionale par rapport au standard, et qui sont évoquées dans la partie introductive.

*Bichique* (n. m. ou f.) Jeune poisson (Gobiidés), pêché au moyen d'une vouve\* à l'embouchure de quelques rivières, principal sur la côte au vent\* [...] (M. Beniamino 1996).

*Bichik* : voir *Bisik*. (D. Baggioni 1990).

*Bisik*, *Bichik* [Malg.] : N. Bichiques, alevins pêchés dans des vouves à l'entrée des rivières (Blocker *Sicyopterus Lagocephalus*) [...].

Dans ce premier cas de figure, on perçoit bien la situation confortable dans laquelle se trouve le lexicographe du français régional, lorsque les signifiants de l'entrée ne se trouvent pas recensés en français standard, ce qui est le cas ici. Dans le dictionnaire de créole, on observe, dans la métalangue descriptive des phénomènes qui pourraient être interprétés comme des signes trahissant la présence « en creux », à deux reprises, du français régional<sup>16</sup>, puisque, contrairement à l'ordre alphabétique, *Bisik* apparaît en premier lieu, devant *Bichik*, alors même qu'en français standard (du moins dans le *Petit Robert*) ni l'un ni l'autre ne sont recensés. Pourquoi alors faire apparaître *Bisik* en premier, sinon parce que *Bichik* risquerait de rappeler fâcheusement la forme du français, mais alors obligatoirement *régional* ? À moins, de manière plus diffuse, et en faisant appel à la notion de « matrice phonétique », que *Bichik* ne soit suspect parce que le son traduit graphiquement par « ch » n'est pas caractéristique du créole basilectal, qui connaît plutôt « s » ? Mais même dans ce cas, pourquoi se méfier plus particulièrement de « ch » que d'autres sons, sinon parce que, justement, l'opposition « ch/s » marque l'une des frontières entre créole (basilectal au moins) et français ? Quoi que l'on fasse, il semble bien que le lieu d'élaboration du lexicographe soit l'« entre les langues », lieu où il se place pour observer les langues, et, au besoin, leur donner le petit coup de pouce dont l'une ou l'autre peut avoir besoin pour apparaître avec plus de netteté. Ce choix n'a évidemment rien de surprenant : cela fait longtemps que les linguistes constatent qu'il n'y a rien de tel, pour faire apparaître clairement les traits d'une langue, que de la comparer à une autre.

Si ici l'effort de démarcation est effectué par le lexicographe du créole, il arrive que l'on voie le descripteur du français opérer de même :

Gater<sup>17</sup> v. gâteur.

Gâteur, euse (gatèr) n. péj. Incapable. [...] (M. Beniamino 1996).

16. D. Baggioni est l'un des collaborateurs de CARAYOL *et. al.* (1985).

17. Dans le dictionnaire de M. Beniamino, avec un accent grave sur le « è ».

Le plus intéressant réside sans doute dans le fait que cette entrée n'a de pendant ni chez D. Baggioni ni chez R. Chaudenson ! Le danger d'intersection potentielle entre les langues perçu ici par le lexicographe, réside donc clairement dans une représentation globale et abstraite de l'« autre » langue, de ses matrices phonétiques/phonologiques et lexicales. On a d'ailleurs envie d'écrire, en s'inspirant d'interlangue, et d'*alter ego*, « *alternance* », pour bien marquer à quel point, dans ce type de situation, on a l'impression d'un fonctionnement à la fois symbiotique et parasitaire qui fait que parler de la langue A fait inéluctablement apparaître la langue B. Se pose alors la question de savoir d'ailleurs pourquoi le même type de mise à distance n'est pas utilisé, en français, pour Bisique/Bichique, la forme en « ch » rendant prédictible celle en « s » ? M. Beniamino (1996 : 13) cite R. Chaudenson sur ce thème : « [...] La considérable osmoticité entre français et créoles fait que presque tout lexème français peut être "créolisé" et que, dans l'autre sens, la quasi-totalité des termes créoles peut apparaître en français » (Chaudenson 1993 : 391).

Bien entendu, à côté de ces quelques exemples trahissant les préoccupations du lexicographe, se trouvent d'innombrables autres où rien de tel ne transparait, parce que les systèmes sont, sur d'autres points, suffisamment distincts pour que ce type d'exercice ne soit pas en permanence nécessaire<sup>18</sup>.

À l'évidence donc, les traces du processus rédactionnel de ces ouvrages demeurées dans la version publiée montrent bien que le rédacteur, à certains moments de la rédaction, peut-être seulement dans le cas de certaines unités plus problématiques que d'autres, se place dans l'« entre les langues » pour effectuer son travail. Ce positionnement s'explique par le fait que la situation de contacts oblige à construire une (variété de) langue par rapport à une autre, que l'on édifie également, de manière plus ou moins volontaire, que ceci soit délibéré ou non, la description d'une langue ne pouvant se faire, au moins dans ces situations de contact, sans recours à l'« alterlangue ».

Ces observations font penser aux « passagers clandestins » des dictionnaires, expression forgée par A. Rey, à propos des informations importantes, lexicographiquement pertinentes que l'on trouve dans un dictionnaire, et qui soit ne figurent pas dans la rubrique adéquate, soit ne correspondent à aucune rubrique, et apparaissent, notamment, à la faveur des exemples. On a l'impression que, en situation de contacts de langues au moins, chaque

18. Dans cet article, nous analysons avec beaucoup de bienveillance et de sympathie (au sens étymologique) et en connaissance de cause, les difficultés du lexicographe de l'« entre les langues », ce qui ne nous dispense pas de la lucidité face à ces travaux ou des nôtres d'ailleurs. Nous sommes bien convaincu que si l'on observait notre propre travail lexicographique (ROBILLARD 1993a, b, c) on trouverait des exemples similaires : ce sont les situations dans lesquelles on se trouve, et la linguistique dont on se réclame, qui produisent de tels effets, et fort peu les options des individus. La même remarque vaudra, avec des adaptations, d'après le type d'ouvrage particulier qu'il constitue, pour le troisième élément de notre corpus.

dictionnaire en héberge au moins un autre « clandestin », celui de l'« alterlangue », perceptible dans le discours lexicographique pour peu que l'on y prenne garde.

L'approche encyclopédique : une réponse à l'« entre les langues » et à l'« alterlangue » ? Commençons par faire état d'une hypothèse préalable au reste de notre description du *Dictionnaire illustré de la Réunion*. Cet ouvrage, qui se présente comme un dictionnaire, hérite sans doute de cette appellation parce que le titre *Encyclopédie de la Réunion* (Chaudenson 1980) est déjà pris, et ne pouvait donc être réutilisé, pour de simples raisons juridiques et commerciales. Cela lève déjà une première ambiguïté : ce « dictionnaire » n'est sans doute une « encyclopédie » que par défaut de pouvoir opter pour le terme *encyclopédie* :

« Le *Dictionnaire illustré de La Réunion* a été conçu comme une synthèse de trois types de dictionnaires. Il se veut dictionnaire élémentaire de langue pour une meilleure connaissance des mots retenus. Il est, surtout, encyclopédique par l'importance des développements associés à chaque entrée. Il est enfin dictionnaire de langue, d'une manière originale, dans la mesure où les auteurs y introduisent non seulement les mots français, mais également les mots d'origines diverses suffisamment transformés, pour être considérés comme créoles<sup>19</sup>, et des mots non encore intégrés mais en usage dans la vie quotidienne de certaines communautés » (Robert & Barat 1991 : avant-propos).

La première partie de cette citation est éclairée par l'hypothèse proposée ci-dessus. La deuxième partie de cet extrait mérite toute notre attention, puisqu'il y est question, justement, de l'originalité qui nous intéresse ici au premier chef. Il s'agirait d'un dictionnaire de langue, et cela de manière inédite, puisqu'en fait il serait question, si l'on paraphrase juste un petit peu ses auteurs, d'un « dictionnaire de langue+s », d'au moins deux langues à la fois, le français et le créole. On ne peut cependant exclure que d'autres langues que français et créole affleurent, puisqu'il est question de « mots non encore intégrés mais en usage dans la vie quotidienne de certaines communautés » (*ibid.*), ce qui fait clairement allusion à d'autres langues que française et créole.

Jusqu'ici, dans cette approche décrivant le processus d'élaboration de l'ouvrage, on a l'impression qu'il s'agit encore d'un dictionnaire de langue au sens strict, impression qui se complexifie un peu lorsqu'on poursuit la lecture de l'avant-propos : la nomenclature aurait été établie sur la base suivante : « La composition de cette liste est donc le reflet, avant tout, d'une culture » (*ibid.*).

19. On retrouve ici les traces de l'idéologie selon laquelle une langue se caractériserait par un matériau exclusif : pour qu'un emprunt soit accepté dans une langue, il faudrait qu'il ne ressemble plus à sa forme originelle dans la langue « prêteuse » à défaut d'être franchement intégré aux matrices de la langue d'accueil.

On retrouve, en un sens, les propos de M. Beniamino *supra*, proposant d'admettre que la culture réunionnaise et/ou créole puisse s'exprimer à la fois en français et en créole, pourquoi pas avec une petite extrapolation du côté des autres langues en présence rarement utilisées de nos jours pour la communication, mais vivaces encore emblématiquement, et apparaissant plus qu'ailleurs dans les domaines religieux, culinaire par exemple ?

Le point de départ serait donc culturel, et sans référence à une seule langue donnée, ce qui est cohérent avec le projet de description d'une situation pluri-lingue/culturelle. Les notions utiles seraient donc identifiées, puis les mots correspondant à ces notions recensées, décrits indépendamment de leur langue d'appartenance.

Cette approche, en un sens, est séduisante pour le linguiste connaissant les terrains de contacts de langues : il n'est en effet pas rare que plusieurs termes se rapportent à une même notion, et il peut être intéressant d'en tenter une description « plurilingue », selon des modalités pratiques à discuter, et dont on peut redouter qu'elles ne soient un peu difficiles à imaginer et mettre en œuvre cependant.

La question suivante demeure : comment élaborer une description lexicographique lorsque plusieurs items « alterlinguistiques » se concurrencent et/ou se complètent ? « Lorsqu'une plante, une espèce animale, un objet est désigné habituellement par plusieurs noms, le choix de l'entrée [nous dirions vedette] a été opéré en fonction de l'usage populaire. Ainsi, le mot bringelle a été préféré à aubergine, son équivalent français, pistache à cacahuète... Mais le mot le moins usité figure en général dans la suite alphabétique avec un renvoi vers celui qui donne lieu à un article » (*ibid.*).

La question de la langue d'appartenance des termes décrits n'est pas évoquée ici : on connaît la règle de classement des unités composant l'entrée (l'usage populaire, qui a des chances d'être créole ou français régional, prédomine, et est érigé en vedette). Comment décrire, comme le propose cet ouvrage, *simultanément, dans un même article*, des items d'entrée qui, s'ils sont bilingues français/créole, n'en posent pas moins la question de faire tenir une double description en une ? Par exemple, *sans même poser le problème des différences de sens*, et en faisant l'hypothèse que les catégories syntaxiques sont identiques dans les deux langues, se pose néanmoins la question du genre<sup>20</sup>, absent en créole, présent en français, par exemple, ou celui du paramètre valencielle, pour les verbes, qui n'est pas nécessairement identique dans les deux langues pour des verbes qui se « ressemblent ». Pierozak (2000) attire notre attention sur cette éventualité entre variétés de français, ce qui laisse présager un risque encore plus grand entre créole et français.

20. Cet ouvrage semble oublier l'inexistence du genre en créole : « Pour les noms [...] on a retenu les informations essentielles au bon usage : genre, orthographe au pluriel lorsqu'elle diffère sensiblement du singulier, étymologie » (ROBERT & BARAT 1991 : avant-propos).

La lexicographie (et l'usager d'ouvrages lexicographiques) est interrogée par les entrées analysées dans les pages suivantes, qui ne sont que quelques exemples parmi d'autres, et cela même si les auteurs donnent une règle qui révèle bien un positionnement qui n'est pas complètement clair, ce qui se confirmera plus bas à travers l'examen d'exemples : « Nous faisons les entrées en français lorsque l'étymologie française est attestée (ex. organeau), en précisant l'équivalent créole écrit dans le code graphique *supra* (créole : *largano*). Lorsque le mot est d'origine étrangère<sup>21</sup> (arabe, chinois, goujrati, hindi, malgache, ourdou, tamoul, vietnamien...), nous le faisons entrer avec notre graphie du créole en transcrivant le terme étranger équivalent dans sa graphie officielle si elle existe (ex. le pinyin pour le chinois mandarin) » (Robert & Barat 1991 : avant-propos).

Passons rapidement sur les hypothèses que ces choix impliquent sur le fonctionnement pluriculturel et plurilingue de la Réunion, hypothèses indirectement imposées ici : le créole n'apparaît que lorsqu'il n'est pas génétiquement lié au français<sup>22</sup>, ce qui risque bien de le réduire à la portion congrue, et n'apparaissent donc dans une orthographe « créole » que les emprunts aux langues autres que le français, et qui sont alors considérés comme « terme[s] étranger[s] ». La clarté de cette règle est quelque peu modulée par le jeu des polices de caractères ; cela ne simplifie pas la tâche du lecteur, qui ne sait pas encore, à ce stade, qu'à la fin de l'avant-propos il trouvera des règles de « notation graphique du créole » en contradiction avec la graphie « francisée » dont il est question ici : « Les termes créoles entrés dans le vocabulaire courant ont souvent été écrits avec leurs différentes orthographes : en romain, une orthographe "francisée", *souvent* utilisée, et en italique, une graphie phonologique (voir notation du créole) » (*ibid.*) (les italiques sont de notre fait).

Le terme « créole » peut être assez polysémique dans ce contexte : il peut référer à la langue, mais aussi à la culture, puisque tel est bien le projet des auteurs, et pourrait alors se référer à des termes « créoles » dénotant la culture créole, mais en français, éventuellement « de la Réunion ». Même si l'on fait l'hypothèse étroite (créole = langue), des « termes créoles » peuvent donc apparaître soit en romain (orthographe « francisée »), soit en italique (orthographe phonologisante). Il semble bien que ce système recrée, dans l'univers graphique, l'indétermination ou la progressivité entre les langues existant dans l'univers oral. Le linguiste attaché aux systèmes linguistiques peut le regretter, surtout pour un ouvrage intitulé *Dictionnaire* et décrit comme un dictionnaire de langue, mais on a vu les probables raisons contingentes ayant conduit à ce choix, ce qui n'est au demeurant pas obligatoirement de nature à atténuer les réticences.

21. Encore une trace de l'« entre les langues » : un terme d'origine française ne serait pas d'origine « étrangère » (par rapport à quelle langue repère d'ailleurs ?).

22. Ici également, comme chez Gamaleya, la fonction identitaire fait plus qu'effleurer !

« **Aviseur** ou *avizèr, lavizèr*

terme créole dérivé du français “avis”. Conseiller. L’*avizèr* est celui qui donne son avis à tout propos. On appelle ainsi la personne payée par un candidat pour faire du porte-à-porte au cours de la campagne électorale, afin d’influencer les votes des habitants d’un quartier [...]. »

Cet exemple reflète bien le continuum : le premier item peut tout à fait passer pour français, le deuxième est marqué par l’italique, le troisième également, mais il porte une marque supplémentaire de créolité : l’agglutination de l’article français.

Il y a manifestement au moins deux sens ici, qu’on ne sait pas répartir entre les langues : le premier sens est « conseiller » (noté comme v[ieu]x par le *Petit Robert*). Ce qui suit constitue un sens assez différent pour qu’on puisse faire l’hypothèse qu’il s’agit d’un sens distinct : « La personne payée par un candidat pour faire du porte-à-porte au cours de la campagne électorale, afin d’influencer les votes des habitants d’un quartier. » Il n’est pas exclu que le même référent, le même individu, puisse remplir les deux rôles, ce qui ne suffit pas à en faire une seule et même entrée, sans même au moins une distinction entre deux sous-significations. Ces deux sens existent-ils en français/en créole ? L’un en français, l’autre en créole ? En termes pratiques d’utilisateur de dictionnaire : me ferai-je comprendre de la même façon dans les deux langues en utilisant ce terme ? Et si j’entends l’un de ces termes en français, quel(s) sens lui conférer ?

On commence peut-être à toucher là les limites de l’approche lexicographique « a-lingue », qui poserait que l’on peut se dispenser sans inconvénient de déterminer l’appartenance linguistique/les appartenances linguistiques d’une unité ? Mais poursuivons avant de dégager des tendances générales.

Autres exemples, parfois regroupés en séries de cas analogues, brièvement commentés à chaque fois :

« **Avoune** ou *voune*

terme probablement d’origine malgache [...]. »

Le genre n’est pas indiqué. Cela signifie-t-il qu’il s’agit de créole ? Les deux termes sont-ils du créole ? Le premier seul est-il créole ?

« **Avsion**

terme d’origine indienne [...]. »

Ici, il y a une certaine cohérence : les italiques coïncident avec l’absence de genre, il s’agit probablement d’un terme linguistiquement créole.

« **Aya**

terme d’origine tamoule [...] »<sup>23</sup>.

23. Relèvent du même cas que d’autres entrées non citées ici, pour éviter l’accumulation d’exemples semblables : **atar**, **atchkane**, **atéjèt**...

« **Ayapana** ou *yapana*

nom masc [...]. »

Si l'on suit les règles données dans la partie « Notation graphique du créole », le « y » sert à noter le yode « à la finale » (sans doute de mot, vu les exemples), ou à « l'initiale de syllabe » et les exemples suivants sont donnés : *zangiy*, *pay*, pour le premier cas, *yapana* pour le deuxième. Le « i » serait réservé au yode « à l'intérieur », et au /i/ en toute position (Robert & Barat 1991 : avant-propos). On devrait donc avoir respectivement :

1. *aya* :               => *aia*
2. *ayapana* :       => *aiapana*
3. *yapana* : conforme aux règles posées.

Dans la mesure où **1** est en italiques, mais/et défini comme « terme d'origine tamoule », faut-il penser que ce terme serait « tamoul », puisqu'il ne bénéficie ni de la graphie « francisée » ni de la graphie phonologisante ?

Que penser de **2** « *ayapana* », qui serait originaire d'Amérique du Sud (Chaudenson 1974 : 675), et qui figure ici en caractères romains, mais avec une graphie qui n'est pas du créole phonologisant, pour un terme non recensé par le *Petit Robert* ?

Le choix des italiques est-il pertinent pour le statut linguistique de l'unité ? Comment savoir si **ayapana** est une graphie créole ou française. Écrirait-on différemment en français ? *aillapana* ? Le recours à la présence de la catégorie du genre permet, certes, de trancher, parce qu'il s'agit d'un nom, mais que faire dans le cas d'un verbe ?

« **aviron**

nom masc. Créole : *zaviron*, *boi*. Rame. L'estrope (*èstrop*) désigne l'anneau en corde végétale, dans lequel on passe l'aviron pour le fixer au tolet. Les avirons de forces (*zaviron-d-fors*) sont utilisés par le premier marin (*tener*) ou (*grapin*) et le deuxième marin (*segon*) d'un canot (*kanot*). La pagaie (*pagay*) ou aviron du patron (*zaviron patron*) est une rame plus courte utilisée par le patron de la barque pour aider l'équipage à manœuvrer [...]. »

Cet article confirme bien le parti-pris encyclopédique de cet ouvrage, par la logique onomasiologique qui semble présider à l'organisation de cet article : à partir d'une entrée, est décrite une série de termes connexes dans l'univers des référents.

Alors qu'il semble exister des équivalents apparemment créoles, ceux-ci ne figurent pas en entrée<sup>24</sup>. Est-ce un cas de figure particulier dans la

24. On s'interrogera de la même façon pour : **abeille** (« nom. fém. Créole : mouche à miel, *mousamièl* »), **accord** (« nom masc. Créole : *dakor*, *zakor* »), mais aussi, selon les mêmes modalités : **accoster**, **achard** ou **achar** (« nom masc. D'origine indo-portugaise. Créole : *asar*, *zasar* »), **ajonc**, **arranger**, **argamasse** ou **argamaste**, **arak**, etc., qui bénéficient du même type de traitement.

relation entre les langues ? En effet, on a observé d'autres traitements où l'appartenance de termes au créole est moins explicitement affirmée que dans les exemples ci-dessus, car elle est simplement suggérée par les italiques/romains et parfois par l'orthographe (certains mots, en effet, dans les deux orthographe, se graphieraient de manière identique). Ce type de traitement, qui attribue clairement une identité linguistique à certaines unités, fragilise la frontière marquée seulement par une typographie/orthographe distincte. Par ailleurs, elle suggère que l'identité linguistique pourrait être conçue de manière probabiliste et/ou graduelle, ce qui est empiriquement réalisé ici.

Si le statut des termes en italique, dans l'exemple ci-dessus, est relativement clair, il s'agirait de la langue décrite (mais pourquoi alors ne font-ils pas l'objet d'entrées distinctes ?), celui des « équivalents » en français l'est moins : s'agit-il de métalangue (français standard), comme cela serait plausible pour « rame » qui définirait à la fois **aviron** et *zaviron*, *boi* (mais ne dit-on jamais « rame » à la Réunion ?) ? Serait-ce du français de la Réunion, ce qui pourrait être le cas pour « estrope », qui aurait son équivalent créole en *èstrop*, et dont la définition serait « anneau en corde végétale, dans lequel on passe l'aviron pour le fixer au tolet » ?

Doit-on en conclure que les termes français qui suivent (estrope, avirons de forces, premier marin, etc.) font partie du français de la Réunion ou non ? En d'autres termes, s'agit-il de termes de français régional ou de français standard ? Ces termes font-ils partie de la langue décrite, ou de la métalangue ?

#### « Aval

nom masc. et adj. qual. Ce terme définit la zone d'altitudes les plus faibles jusqu'au littoral, ce qu'on appelle à la Réunion les \*bas, par opposition aux hauts [...]. »

Il s'agit ici d'un tout autre cas de figure, puisque l'entrée peut cette fois surprendre, comme témoin de la culture réunionnaise, alors même que le terme « bas (les) » est cité, et qui correspond, sans aucun doute, à la pratique très largement attestée au quotidien.

Laissons de côté les défauts de cet ouvrage qui ne peuvent échapper aux yeux de quiconque a pratiqué la lexicographie, sans les laisser influencer l'opinion que l'on peut avoir du projet d'ensemble, et gardons pour un traitement ultérieur les aspects très stimulants de cette entreprise originale, afin de se cantonner, pour le moment, à la comparaison avec les deux ouvrages précédents.

En principe, et si l'on se fie à l'introduction du *Dictionnaire illustré de la Réunion*, il s'agit d'un ouvrage se construisant sur la base de la notion de langue(s), puisqu'un certain nombre d'entre elles sont énumérées, par exemple dans l'extrait suivant :

« Dictionnaire réunionnais, il se devait naturellement d'être aussi un témoin de la communauté pluriculturelle vivant aujourd'hui sur l'île. Les auteurs ont été attentifs au choix des entrées relatives à l'histoire, aux traditions et à la vie quotidienne des Réunionnais qui mettent en avant les situations de la vie de tous les jours en puisant dans les répertoires culturels arabe, chinois, français, indien, malgache... et ils ont réservé une place importante à la culture créole » (Robert & Barat 1991 : avant-propos).

En y réfléchissant d'ailleurs, les choses sont moins claires qu'il n'y paraît à première vue, puisqu'il est question ci-dessus des « répertoires culturels », et non pas de « langues ». Bien entendu, on peut supposer que ces répertoires culturels correspondent à des langues, mais cela n'est pas explicité plus haut, et n'est d'ailleurs pas obligatoire, l'originalité de chaque culture ne correspondant pas systématiquement à une langue distincte, surtout dans une communauté linguistique plurilingue et pluriculturelle !

De même, un certain nombre d'exemples plus haut signalent l'**origine** d'un terme, qui est graphié, on peut le penser dans l'orthographe (cela n'est pas toujours évident) attribuée au créole, qui sert, mais seulement indirectement, de marqueur d'appartenance linguistique. On s'aperçoit donc, à la réflexion, que cet ouvrage, s'il a l'air d'affirmer qu'il fonctionne bien en s'appuyant sur la notion de langue, met en place une pratique beaucoup plus prudente qui tend à faire passer en fait directement du référent (il s'agit d'un dictionnaire illustré, ce qui favorise la définition icônique<sup>25</sup>) concret ou abstrait à la définition, l'entrée ne servant pour ainsi dire que d'étiquette et n'ayant qu'un rôle secondaire : permettre simplement de manipuler du non concret (le sens) en le liant à un élément concret (l'étiquette sonore/graphique). Il semble que la pratique rédactionnelle de cet ouvrage minimise autant que faire se peut implicitement l'utilisation de la catégorie « langue », contrairement aux deux autres. Tout se passe comme si un glissement s'était opéré : instruits par les difficultés des lexicographes tentant des descriptions de langues clairement identifiées, et servant à regrouper des entrées dont l'appartenance linguistique est affirmée, les auteurs du *Dictionnaire illustré de la Réunion* semblent s'être donné comme projet un dictionnaire plurilingue, sans cependant, ce qui se comprend facilement vu la complexité de l'entreprise, se doter d'un dispositif lexicographique adéquat. Ce projet, on le comprend, a du mal à atteindre ses objectifs ambitieux, même si cette tentative, et parfois des solutions empiriques, sont stimulantes pour le linguiste. De manière plus condensée, on peut décrire ce glissement de la manière suivante : une entreprise lexicographique qui veut échapper aux pièges liés aux difficultés d'identification de l'appartenance linguistique des unités en situation de contacts de langues et à la notion étroite de « langue », se donne un projet plurilingue, et aboutit à une réalisation lexicographique

25. Dans l'avant-propos, de nombreuses références à l'importance des illustrations et planches sont faites, notamment sur le fait que « près de la moitié de la surface du D. I. R. [est] consacrée à l'illustration ».

« alingue », qui, dans la pratique, évite fréquemment le recours à la catégorie « langue ». De manière encore plus condensée : tout se passe comme si la difficulté à gérer le contact de langues aboutissait à renoncer à parler de langues (donc, paradoxalement, par contre coup, à renoncer à décrire le contact !).

En dernière analyse, on peut prudemment avancer que les deux types de gestion lexicographique du plurilinguisme décrits plus haut, quoique très différents en apparence, s'élaborent à partir du même point de départ : une conception de la langue convenant bien à des situations monolingues, transférée en situation plurilingue sans adaptations.

### **Construire les langues : quelques éléments de réflexion**

Quels enseignements plus généraux dégager de tout cela ?

Revenons aux questions de départ :

— Où se placer pour décrire les langues/situations où existent des contacts de langues ?

La réponse empirique donnée par notre corpus semble être : « Résolument dans l'entre les langues ! »

Même lorsque les descripteurs veulent décrire une seule langue à la fois, ils se placent en situation interstitielle, et cela paraît en plus une bonne méthode, puisque cette position permet les comparaisons fécondes qui favorisent la mise en relief des spécificités des systèmes en présence. On peut même se demander s'il est d'autre façon de pratiquer la linguistique que celle qui consiste, inlassablement, à comparer les langues.

— Ces situations changent-elles quelque chose aux procédures d'une linguistique « classique », bien adaptée aux descriptions de langues prises isolément ?

— La linguistique peut-elle faire l'économie de la notion de « langue » ?

— (Éventuellement) la linguistique doit-elle faire l'économie de la notion de « langue » ?

Cette dernière question est évidemment posée de manière simpliste. La linguistique/Sciences du langage<sup>26</sup> peut certainement se passer de la notion de langue. Une question plus intéressante est celle-ci : qu'aurait-elle à gagner/perdre à cela ? Cette question, d'apparence un peu iconoclaste est

26. Formule contenue dans le titre du *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage* (DUBOIS *et al.* 1994).

pourtant posée de manière persistante et plus ou moins directe, au moins par des linguistes spécialistes de sociolinguistique : par exemple, Jean-Baptiste Marcellesi (1984, 1986), et très explicitement, Louis-Jean Calvet (1996, 1999) pour citer deux exemples illustres. Mais nombre de linguistes se posent avec eux cette question, comme cela a été notre cas (Robillard 1993c) à partir de difficultés de terrain très concrètes. Ce débat en télescope un autre :

— Quels sont les critères qui permettent de reconnaître/construire une langue ?

Cette question agite à la fois l'enjeu de l'instance décisive comme le souligne L.-J. Calvet (1996) (le linguiste ou la communauté linguistique ?) et celui des critères mis en œuvre par cette instance, donc, en dernière analyse, la définition même de ce qu'est une langue. En résumant brutalement les choses : la définition est-elle obligatoirement saussurienne, celle de la « langue-système » géométrie de différences et d'interdépendances, ou sociolinguistique, ce qui peut s'assimiler à une définition fonctionnaliste. L'opposition pourrait se résumer de la manière suivante<sup>27</sup> :

- définition essentialiste : « Une langue est + attributs. »
- définition fonctionnaliste : « Une langue sert à + fonctions. »

Pour notre part, il semble bien que le corpus ci-dessus suggère de répondre à ces questions de la manière suivante, s'il fallait les condenser afin de se donner un jalon dans la réflexion, qui va sans doute évoluer, et s'il n'en fallait qu'un :

— Un point d'observation privilégié d'une langue est sans doute « l'entre les langues », qui permet le mieux de voir les spécificités d'une langue, et cette situation interstitielle risque de modifier le point de vue fréquent chez les linguistes le mettant en pratique ne serait-ce que parce qu'il oblige à mettre en cause le principe d'autonomie absolue d'un système linguistique, et donc à dissocier système et autonomie au sens fort, quasiment d'« autarcie ».

— L'observation empirique des contacts de langues oblige à postuler qu'il existe des systèmes ouverts, et des systèmes partageant certaines structures peuvent coexister, constituant un système de systèmes. Bien entendu, le problème est celui du taux de spécificité ou de « différentialité » en deçà duquel on hésitera à dire qu'il existe un ou deux systèmes. En effet, si l'on peut admettre qu'il y ait une certaine proportion d'éléments communs à deux ou plusieurs systèmes, hypothèse du continuum ou du diasystème (Carayol & Chaudenson 1978 ; Robillard 2000a), il est clair par exemple

27. L.-J. Calvet, lors de la lecture préliminaire de cet article signale, à juste titre, que l'on peut inverser la problématique : on peut construire sur le terrain des langues assez différentes, à partir des mêmes données, selon que l'on pense à une définition essentialiste ou fonctionnelle.

que plus cette proportion est grande, plus on hésitera. Il convient de ne pas oublier que, parmi les critères servant à marquer l'identité d'une langue, on peut compter les critères « fonctionnels » ou sociolinguistiques, liés notamment aux représentations, elles-mêmes liées aux fonctions identitaires par exemple : les locuteurs ont-ils besoin d'attributs pour se différencier entre eux, ou non ? Guy Hazaël-Massieux (1988) montre bien comment, historiquement, l'autonomie des systèmes créoles devient de plus en plus perceptible à différentialité à peu près constante ; on connaît bien le cas de l'hindi et de l'ourdou, du serbe et du croate, où il est clair que la différenciation est fort peu objective, socialement perçue et construite, et, partant, très fonctionnelle : si elle existe, c'est que les locuteurs en ont besoin ; ils la créeraient s'il elle n'existait pas !

### Langues empiriques, langues scientifiques

— La linguistique peut-elle faire l'économie de la notion de « langue » ?

— (Éventuellement) la linguistique doit-elle faire l'économie de la notion de « langue » ?

D'évidence, une linguistique peut se passer de la catégorie « langue », mais si elle le faisait, ce serait au risque de ne plus voir que des confettis là où une approche systémique peut apporter des enseignements utiles. La « fabrication » arbitraire par les linguistes de langues à partir d'ensembles de données apparemment hétéroclites n'est sûrement pas souhaitable. La linguistique, autrement menacée de perdre de sa scientificité, se doit de conserver le contact avec la réalité empirique des langues (Calvet 1996). Cela ne signifie pas que la linguistique peut totalement se passer d'approches globalisantes, et donc, par exemple, de la notion de langue<sup>28</sup> : son histoire montre bien qu'à certaines étapes de son évolution (certaines pratiques comparatistes atomisantes, certaines pratiques de la dialectologie) elle a risqué de perdre tout intérêt parce que certains de ses praticiens ne cherchaient plus à construire une vision d'ensemble des phénomènes étudiés, mais se contentaient d'étudier (de manière, certes, très détaillée et approfondie) des micro-phénomènes sans lien les uns avec les autres, ce qui interdisait toute généralisation, donc encore une fois toute scientificité. G. Mounin rapporte ainsi qu'A. Meillet considérait que cette façon de pratiquer la linguistique produisait une « poussière d'explications », « ce qu'on a appelé après Troubetzkoy la linguistique *atomisée* » (Mounin 1975 : 43).

Le véritable enjeu est donc vraisemblablement plutôt la question suivante : y a-t-il une notion généralisante permettant d'étudier les phénomènes

28. On peut appeler ces ensembles autrement que « langues », si on le pense nécessaire pour clarifier les choses. Peut-on éviter ce terme « langue » ?

qui concernent la linguistique/science du langage ? Il semble logique alors de commencer par l'examen critique du matériau notionnel disponible, la notion de langue, et par la question suivante : quels sont les critères nécessaires pour parler de « langue », finalement : qu'est-ce qu'une « langue » ? On n'arrivera vraisemblablement à aucun consensus sur ces questions, et il n'est d'ailleurs pas certain qu'il faille le rechercher à tout prix, pour les raisons qu'on verra plus bas. Il est donc probablement inévitable de qualifier « langue » à chaque fois qu'on utilise le terme, sur le continuum qui relie deux pôles extrêmes décrits plus bas, avec, au centre, des langues étiquetées par des « glossonymes »<sup>29</sup>, et qui correspondent donc, *mutatis mutandis* à des « stéréotypes » dans la théorie de W. Labov : un ensemble de traits clairement identifiés, et reliés à des caractéristiques autres que linguistiques *stricto sensu*. Ce qui permet de proposer cela, c'est l'extrapolation de la remarque suivante : « [...] De la même façon que le phonème n'existe pas, qu'il est une classe de sons, la langue n'existe pas, elle n'est qu'un ensemble de pratiques et de représentations [...] » (L.-J. Calvet 1999 : 165).

Si les langues sont des « classes de pratiques langagières », pour reprendre les propos de L.-J. Calvet, le fait que ces classes soient érigées en stéréotypes participe à leur fonctionnalisation sociale et, en outre, le processus de stéréotypification peut être à la source de la constitution d'une langue : « Un stéréotype est une forme socialement marquée et notoirement étiquetée par les locuteurs d'une communauté linguistique ou par des gens de l'extérieur [...] » (Auger 1997 : 271).

Un embryon de définition de « langue » pourrait donc être : « Classe de pratiques langagières<sup>30</sup> stéréotypées », ce qui aurait l'avantage de faire ressortir le caractère socialement construit, négocié dans l'interaction des langues, et le fait que le corpus de pratiques rassemblé dans une « langue » peut l'être pour des raisons autant sociolinguistiques que sémiolinguistiques<sup>31</sup>. Cette définition, ancrée dans les représentations toujours plurielles, mouvantes, évolutives, conférerait par conséquent ces caractéristiques aux langues, ou au moins à certains secteurs de celles-ci, ce que l'observation empirique confirme.

Ainsi, l'ensemble de pratiques qui correspond à un glossonyme n'est pas nécessairement cohérent, homogène, clos *a priori*, et reconnu comme langue en raison de cela<sup>32</sup>. À côté de la langue « glossonymique », « empirique »,

29. Louis-Jean Calvet attire fréquemment, dans ses travaux, l'attention du linguiste sur l'importance, pour une langue, d'être ou non désignée par un nom.

30. En tenant compte des restrictions devenues traditionnelles : nécessité de la matérialité sonore, de la double articulation, etc.

31. Sémio-/sociolinguistique : proposition terminologique visant à opposer linguistiques « interne » et « externe » en marquant, dans le signifiant même, que toutes deux participent également de/à la linguistique.

32. La *cohérence* (ROBILLARD 1993a, b, c), au lieu d'être à l'origine d'une « langue » est bel et bien le résultat de l'activité des locuteurs, pour organiser, notamment mnémoriquement, le corpus qu'ils parlent, et, évidemment, produit également le résultat des pratiques savantes des linguistes.

reconnue par un groupe humain attesté, on admettra la langue « système », saussurienne pour aller vite, qui est une langue « de (sémio)linguiste », une idéalisation, mais qui a son utilité. À côté de l'idéalisation du linguiste saussurien, il faut poser celle du « (socio)linguiste », qui postule volontiers qu'un ensemble à homogénéité réduite, à faible autonomie, peut être fonctionnellement distinct, et peut donc aussi prétendre au statut de langue (les langues « polynomiques » par exemple).

On voit bien quelle est la démarche qui sous-tend l'essai de mise en cohérence ci-dessus : partir des langues « empiriques », qui ne sont pas contestables, pour montrer le lien qu'elles entretiennent avec les concepts de langues construits de manière artefactuelle par les linguistes, et tenter de montrer aussi le lien entre ces artefacts.

Les uns filtrent et extrapolent certaines caractéristiques des langues empiriques vers un idéal, qui les rend parfaitement compatibles avec les descriptions possibles, réalisé grâce aux outils de ce type d'approche. Cela est loin d'être gratuit : il est indéniable que pour qu'une langue soit opérationnelle sur les plans cognitif et social (utilisable par un cerveau individuel, mais aussi codée, ritualisée, stéréotypée par une société), il faut bien qu'un « système » idéal préside à ses manifestations, tant du côté de l'émetteur, qui dispose d'un modèle à viser, que du côté du récepteur, pour transformer des réalisations imparfaites, approximatives, en binarités, discontinuités qui en font un instrument sémiotique viable (cf. la « magie sociale » décrite par Pierre Bourdieu (1982), qui fabrique de la discontinuité socialement pertinente à partir de continuités « naturelles »). L'exemple linguistique classique est celui de l'infinie variation des réalisations phonétiques, réduites à des phonèmes par le schéma phonologique abstrait et idéalisé des locuteurs. Le résultat de ces opérations mises en œuvre par les locuteurs, et décrites en épures abstraites par les (sémio)linguistes, est la langue « système », qu'une extrapolation logique tend à rendre autonome, stable, close sur elle-même, comme aucune langue vivante ne peut le demeurer sans passer dans le paradis des langues systématiques, celui des langues mortes. On pourrait aussi appeler cette linguistique celle de l'ordre, de l'homogénéité, de la logique, du mathématisable. Ce fantasme est souvent celui des langues artificielles (Yaguello 1984).

D'autres linguistes filtrent et extrapolent d'autres caractéristiques des langues empiriques, cette fois en partant des fonctions socio-affectives des langues, celles qui sont étudiées par les sociolinguistes et ceux qui s'intéressent au rapport langue/inconscient par exemple. Ces fonctions tout à fait réelles des langues sont idéalisées au point de rendre nécessaire un archétype hypothétique de langue où les sociétés et inconscients individuels rencontreraient des « langues » infiniment plastiques à leurs désirs et besoins fonctionnels (Frei 1982), hétéroclites, anarchiques, instables, rapidement évolutives pour répondre aux besoins et évolutions de type social. Bien entendu, ces langues ne peuvent pas vraiment exister non plus, trop coûteuses cognitivement et socialement parce que trop irrégulières, donc peu

viables à long terme ou dans une société étendue. Cette fois, c'est la linguistique du désordre, de l'aléatoire, de la statistique probabiliste<sup>33</sup> peut-être ?

On s'aperçoit qu'à côté de la légitimité incontestable des langues empiriques, celle des deux autres types de langues est également artificielle, également contestable, ce qui ne veut pas dire inutile. L'histoire de la linguistique semble montrer que ces modèles idéalisés sont nécessaires aux scientifiques, et, ce qui est plus pertinent, constituent des *modèles* qui ne sont pas étrangers aux locuteurs, puisqu'une partie de leurs comportements semble bien se conformer à des modèles de ce type : la linguistique de l'ordre s'observe dans les comportements normatifs par exemple, dans les surgénéralisations et hypercorrections fondées sur la représentation d'un système, celle du désordre dans les langages enfantins qui inventent des systèmes linguistiques et tentent de les imposer à l'usage intra-familial, dans les argots instables, rapidement évolutifs, dans les phases initiales de la créolisation peut-être aussi.

\*

En dernière analyse, on n'a même pas besoin de ces exemples extrêmes pour illustrer la pertinence de ces linguistiques idéalisantes : toute langue est faite de secteurs inégalement systématisables qui n'obéissent pas à des principes identiques ; pourtant, l'ensemble de ces micro-systèmes, homogènes et hétérogènes entre eux, constituent des langues empiriques parce qu'ils répondent à des besoins fonctionnels des communautés linguistiques qui font fonctionner en système des sous-ensembles distincts. Ainsi, en français, certains pans du lexique sont très « géométriques », organisés de manière très logique, par exemple avec un jeu de préfixes applicables à l'ensemble des termes d'un champ lexical, comme on dit que fonctionne la terminologie de la chimie, par exemple (nous ne sommes pas compétent pour en juger). Il n'en demeure pas moins que nombre de ces termes sont d'origine grecque, ce qui se traduit par des aberrations<sup>34</sup> du point de vue graphique (suites « ch », « ph », présence de « y » par exemple) par rapport au reste de la langue. Cette divergence est néanmoins fonctionnelle, puisqu'elle distingue les termes « savants », scientifiques, et le locuteur est ainsi attentif aux caractéristiques propres à ces sous-ensembles lorsqu'il les met en œuvre : rapport graphie/prononciation particulier, précision du sens, découpages, sens des préfixes/suffixes, etc. Cette fonction, partiellement sociale par ailleurs (cf. les médecins de Molière, déjà !) fait de surcroît que ces termes sont sans doute voués à ne pas s'intégrer graphiquement, puisque

33. Il n'est pas possible ici d'ébaucher le lien de cet ensemble de considérations avec des applications de la théorie du chaos à la linguistique, on peut cependant se référer à ROBILLARD (1995, 1998).

34. Ce sont des aberrations face au système général du français, mais des régularités à l'intérieur des micro-systèmes envisagés.

leur hétérogénéité relative est fonctionnelle, et que leur intégration totale serait anti-fonctionnelle. On pourrait en dire autant de certains emprunts à l'anglais, de nos jours, cette langue étant devenue signe de distinction, au point d'ailleurs que la prononciation (ou les règles du génitif en 's, qui prolifère dans les raisons sociales) de l'anglais de France est assez imprévisible, certaines parties d'une même unité pouvant obéir aux règles de l'anglais, d'autres à celles du français, avec une importante marge d'aléatoire apparent si l'on considère les formes isolément, irrégularité qui est témoin sans doute d'une importante fonction identitaire. L'irrégularité est en effet plus susceptible que la régularité d'être investie par l'identitaire, puisqu'une acquisition « langue première » automatise la manipulation d'irrégularités perçues, à juste titre, comme arbitraires par le locuteur exolingue (cf. le genre en français), qui parvient mal à les maîtriser, ce qui trahit ses origines.

La question pourrait bien donc ne pas être : la linguistique doit-elle se passer de la notion de langue ? Mais : comment redéfinir cette notion pour qu'elle soit cohérente avec les apports des travaux du dernier demi-siècle ? par exemple, notamment ceux de la sociolinguistique, quitte, et il faut s'attendre à cela, à ce que la notion de « langue » se complexifie, se diversifie, intègre finalement simplement les tensions qui traversent la linguistique contemporaine.

Le projet du dictionnaire encyclopédique plurilingue décrit plus haut, reste, dans son principe, stimulant de ce point de vue, parce qu'il part de l'idée que, dans une situation de contacts de langues, le matériau linguistique peut être partiellement partagé entre « alterlangues », et cela à des degrés divers, en évitant ainsi les difficultés éprouvées par des dictionnaires plus « classiques », pour le moment les seuls viables. En effet, un tel projet, à propos de langues partageant en partie le même matériau sémiotique (le signifiant<sup>35</sup> déjà, encore plus s'il s'agit de signifiants/signifiés identiques ou proches), se voit bien obligé, s'il tient à la distinction entre « langues », de fonder, en partie au moins, la spécificité de celles-ci sur le plan des valeurs sociolinguistiques (registre, définition de la situation, du type de relation sociale entre locuteurs), ce qui n'est même pas esquissé dans ce dictionnaire. Si cela se fait un jour, on s'apercevra bien sûr d'une « stéréotypification » des classes de formes, ce que les locuteurs font déjà en appelant la majorité des formes contenant l'ensemble des phonèmes du français « français » (« *bichik* »), et la majorité des formes ne mobilisant qu'un sous-ensemble du français « créole » (« *bisik* ») parce que l'emploi de l'un ou l'autre ensemble est commode pour communiquer, et « simultanément » signifier des modalités relationnelles, des définitions plus ou moins formelles de la situation, des positionnements identitaires, etc.

35. Le cas du contact français/créole est à ce titre intéressant : le système phonologique du créole étant souvent un sous-ensemble de celui du français, certaines unités sont identiques (*/bato/*), alors que le passage des autres est souvent prédictible dans le sens français/créole, plus difficilement dans le sens inverse voir l'exemple « *bichik* »/« *bisik* » ci-dessus.

On opposera à cela que les locuteurs, sur le terrain, semblent tantôt se comporter comme s'ils considéraient qu'il y a effectivement deux systèmes, tantôt comme s'ils fusionnaient ces deux ensembles dans un dia-système global : cela confirme bien que la ritualisation, la « stéréotypification » fondatrice de ces « langues » a une fonction sociale, notamment identitaire. Lorsque cette fonction est secondaire, à l'arrière-plan (communication « factuelle »), la mobilisation des deux inventaires de formes peut se faire indifféremment dans la limite des compétences du locuteur, et le linguiste appelle cela un continuum ; lorsque la fonction identitaire est mise en relief (notamment en situation de conflit), les choix deviennent obligatoires, et le linguiste appelle cela « diglossie », et s'étonne de ces locuteurs-caméléons qui changent tout le temps. Ce ne sont probablement que deux états du même phénomène. Bien entendu, les choses ne sont jamais si simples, puisque l'on sait bien que ces valeurs peuvent être utilisées de manière « métaphorique », « métonymique », à contre-emploi, etc., ce qui n'interdit pas de proposer ce modèle de fonctionnement rustique et décidément artefactuel pour se donner des repères.

L'ambivalence du linguiste descripteur des situations « entre les langues » n'est peut-être finalement due qu'au fait que la linguistique a du mal à accepter que l'une de ses notions fondatrices, celle de « langue », est bien plus complexe que ce que le structuralisme saussurien en a fait, et que la « langue » n'est pas qu'un instrument sémiotique au sens trivial du terme : on communique bien plus que des faits, des informations : des identités, des modalités relationnelles, des attitudes, et cela *en même temps, et par le même canal* que les informations factuelles. Une des conséquences à dégager de cela concerne le locuteur et les communautés linguistiques connaissant les contacts de langues. La linguistique, pour ne pas changer sa conception, en dernière analyse et en simplifiant, monolingue, de la langue, imagine les locuteurs comme fonctionnant comme deux monolingues siamois en bisbille. Cela transférerait donc l'incohérence de la linguistique sur son objet. Tel est peut-être bien le fond de la question : *sémio-/sociolinguistique. En lizje kokê patat ên lizje vej gardjê ?*

Ne peut-on penser que si « langue » est assimilée de manière prédominante à « système », c'est parce que les besoins didactiques et les fonctions unificatrices des langues liées aux « langues standard » (Baggioni 1997)<sup>36</sup> ont modelé notre regard sur les « langues », au point que « langue » = « langue standard » ? N'oublions pas en effet que le Cercle linguistique de

36. On n'a aucun mal à démontrer cela : Nebrija publie la première grammaire du castillan, et y associe la couronne d'Espagne l'année même où Colomb part pour les Amériques, par cette dédicace : « La langue est la compagne de l'Empire. » Les poussées unificatrices en France correspondent à des développements importants sur le plan linguistique : François 1<sup>er</sup> et l'Ordonnance de Villers-Cotterêts, Richelieu et l'Académie française, la répression des « patois » sous la Révolution, etc.

Prague, qui se donne le *Cours de linguistique générale* de Saussure simplement « comme référence de légitimation » (Baggioni 1986 : 518) est aussi le foyer de la standardisation du tchèque. La mise en cause de cette vision de la langue aurait-elle quelque chose à voir avec des évolutions sociales et politiques en cours (« mondialisation », édification de l'Europe) ? Celles-ci, revalorisant indirectement les fonctions emblématiques des (variétés de) langues dans la pratique<sup>37</sup>, et diminuant l'importance des fonctions sémiotiques (langues dont la promotion se fait pour des raisons strictement identitaires), feraient craquer un modèle que les seules critiques épistémologiques et scientifiques n'ont pas sérieusement entamé depuis un demi-siècle ? La résistance de cette conception de la « langue » a d'ailleurs rendu ces évolutions encore plus difficiles à percevoir pour les classes politiques et le citoyen, qui n'ont longtemps pu prendre au sérieux des revendications en faveur de « langues » qui n'en sont même pas dans leur esprit, d'où une prise de conscience tardive et sans doute excessive en proportion, de la part des pouvoirs publics en France, qui, après avoir refusé toute prise en compte sérieuse des langues autres que le français, préconisent maintenant, brusquement, l'enseignement quasi obligatoire d'une langue régionale<sup>38</sup>.

La mondialisation aurait alors de curieuses conséquences, puisque sa puissance uniformisatrice « standardisante » (au sens de standardisation industrielle) provoquerait un rééquilibrage : le « standard », étymologiquement, c'est aussi l'« étendard », emblématique d'un groupe ! Il ne resterait alors plus qu'à s'habituer à l'idée que la même langue ne remplit pas toutes les fonctions, et que l'on peut se réclamer de plus d'un emblème.

*Université de Tours, UMR 6058 du CNRS.*

## BIBLIOGRAPHIE

ARMAND, A.

1987 *Dictionnaire créole réunionnais/français*, Saint-Denis, Océan Éditions.

AUGER, J.

1997 « Stéréotype », in M.-L. MOREAU, ed., *Sociolinguistique, concepts de base*, Bruxelles, Mardaga.

37. Ces fonctions jouent un rôle important, depuis longtemps, dans de nombreux pays autres qu'européens : les africanistes, créolistes, spécialistes de l'espace francophone y insistent depuis longtemps. Mais on pouvait encore croire qu'il s'agissait de situations « exotiques », dont les fonctionnements n'avaient rien à voir avec ceux de l'Europe.

38. Lire la tribune de Louis-Jean Calvet dans *Libération* du 1<sup>er</sup> septembre 2000.

BAGGIONI, D.

1986 *Langue et langage dans la linguistique européenne (1876-1933)*, thèse d'État, Aix-en-Provence, Université d'Aix-Marseille I.

1990 [1987] *Dictionnaire créole réunionnais/français*, Saint-Denis, Université de la Réunion.

1997 *Langues et nations en Europe*, Paris, Payot.

BALIBAR, R.

1993 *Le colinguisme*, Paris, PUF.

BENIAMINO, M.

1996 *Le français de la Réunion. Inventaire des particularités lexicales*, Vanves, EDICEF.

BOUDARD, A. & ÉTIENNE, L.

1990 *La méthode à Mimile*, Paris, Le Pré aux Clercs.

BOURDIEU, P.

1982 *Ce que parler veut dire*, Paris, Fayard.

CALVET, L.-J.

1996 « Une ou deux langues ? Ou le rôle des représentations dans l'évaluation des situations linguistiques », *Études créoles*, XIX (2) : 69-82.

1999 *Pour une écologie des langues du monde*, Paris, Plon.

CARAYOL, M. & CHAUDENSON, R.

1978 « Diglossie et continuum linguistique à la Réunion », in N. GUEUNIER, É. GENOUVRIER & A. KHOMSI, eds, *Les français devant la norme*, Paris, Honoré Champion : 175-190.

1984-1996 *Atlas linguistique et ethnographique de la Réunion*, 3 vols, Paris, Éditions du CNRS.

CARAYOL, M. *et al.*

1985 *Particularités lexicales du français réunionnais*, Paris, Nathan.

CHAUDENSON, R.

1974 *Le lexique du parler créole de la Réunion*, Paris, Honoré Champion.

1989 *Créoles et enseignement du français*, Paris, L'Harmattan.

1993 « Francophonie, "français zéro" et français régional », in D. DE ROBILLARD & M. BENIAMINO, eds, *Le français dans l'espace francophone*, vol. I : 385-404.

CHAUDENSON, R., ed.

1980 *Encyclopédie de la Réunion*, 9 vols, Saint-Denis, Livres-Réunion.

1991 *Dictionnaire illustré de la Réunion*, 7 vols, Paris, Diffusion culturelle de France.

DUBOIS, J. *et. al.*

1994 *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*, Paris, Larousse.

FREI, H.

1982 [1929] *La grammaire des fautes*, Genève, Slatkine.

HAZAËL-MASSIEUX, G.

1988 « La citation de “langue autre”. Contacts, contrastes et émergence de langues (exemple des créoles français) », *Études Créoles*, XI (2) : 17-34.

MARCELLESI, J.-B.

1984 « La définition des langues en domaine roman : les enseignements à tirer de la situation corse », in Actes du XVII<sup>e</sup> Congrès international de linguistique et philologie romanes (Aix-en-Provence, 29 août-3 septembre 1983), vol. 5 : 309-314.

1986 « Actualité du processus de naissance de langues en pays roman », *Cahiers de linguistique sociale*, 9 : 21-29.

MOREAU, M.-L., éd.

1997 *Sociolinguistique. Concepts de base*, Bruxelles, Mardaga.

MOUNIN, G.

1975 *La linguistique du XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUF.

PIEROZAK, I.

2000 « Traitement de la valence verbale et visibilité sociale de variétés du français. Étude de deux lexiques de français réunionnais et de français mauricien », in C. BAVOUX, R. DUPUIS & J.-M. KASBARIAN, eds, *Le français dans sa variation*, Paris, L'Harmattan (« Espaces francophones ») : 103-122.

ROBERT, R. & BARAT, C. (dir.)

1991 *Dictionnaire illustré de la Réunion*, 7 vols, Paris, Diffusion culturelle de France.

ROBILLARD, D., DE

1993a « Le langage des gens c'est beaucoup leur maison : perception et traitement des (variétés de) langues en contact dans la presse écrite à l'Île Maurice : étude d'une gestion de la “citation de langue autre” à travers un sondage sur les “marques” dans la presse », *Études créoles*, XVI (2) : 9-39.

1993b « Le recueil et la description lexicographique des français régionaux de la zone sud-ouest de l'Océan Indien : état d'avancement des travaux », Rapport des Premières journées scientifiques de l'AUELF-UREF, Nice, septembre 1991, Paris, AUELF-John Libbey Eurotext : 153-161.

1993c *Contribution à un inventaire des particularités lexicales du français de l'Île Maurice*, Vanves, EDICEF.

1994a « La description des variétés de français non standard : quelques points de repères », Communication à la première table-ronde du Moufia, 15-19 juillet 1993, *Travaux et documents de la Faculté des lettres et des sciences humaines de l'Université de la Réunion*, 3 : 39-64.

1994b « La mise en évidence des régularités d'une variété régionale de français : éléments de réflexion », in D. BAGGIONI, É. GRIMALDI, eds, *Le concept de norme en philosophie et dans les sciences humaines et le concept de « norme linguistique »*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence : 73-92.

- 1994c « Book Review of Dictionnaire créole réunionnais/français. Second edition, by Daniel Baggioni », *Journal of Pidgin and Creole Languages*, Benjamins : 161-166.
- 1995 « Lexicographie variationniste, linguistique, sociolinguistique antagonisme ou complémentarité ? Prédicibilité, aléatoire ou chaos ? », Communication aux Deuxièmes journées scientifiques de l'AUPELF-UREF, janvier 1994, in M. FRANCARD & D. LATIN, eds, *Le régionalisme lexical*, Louvain-la-Neuve, De Boeck-AUPELF/UREF : 185-202.
- 1996 « Peut-on intégrer les apports de la sociolinguistique à la linguistique descriptive ? », Communication aux Troisièmes journées scientifiques du réseau, *Le français en francophonie*, Yaoundé, janvier 1996, in C. FREY & D. LATIN, eds, *Le corpus lexicographique*, Louvain-la-Neuve, De Boeck-AUPELF/UREF : 405-410.
- 1998 « Insularité, langues, chaos », *Plurilinguismes*, 15 : 48-66.
- 2000a « Interlopes interlectes : catégorisations empiriques, catégorisations scientifiques, catégorisations didactiques », journées *Notions en questions*, ENS de Fontenay-ENS St-Cloud, « Plurilinguisme et apprentissages », in P. MARTINEZ & S. PECAREK DOEHLER, eds, *La notion de contact de langues en didactique*, École normale supérieure Fontenay/Saint-Cloud-Université de Bâle : 51-79.
- 2000b « Un problème de linguistique variationniste en milieu diglossique franco-créole le “mot-outil”. LA postposé dans les lectures romans à l'île Maurice. Diasystème/continuum/frontières/contrastes ? Vers des systèmes “affinitaires” ? », in C. BAVOUX, R. DUPUIS & J.-M. KASBARIAN, eds, *Le français dans sa variation*, Paris, L'Harmattan (« Espaces francophones ») : 125-144.

YAGUELLO, M.

1984 *Les fous du langage*, Paris, Éditions du Seuil.

## RÉSUMÉ

Cet article se fonde sur des données lexicographiques décrivant, dans la situation de la Réunion (Département français d'Outre-mer, dans l'Océan Indien), le français (éventuellement régional) et/ou le créole (acrolectal/basilectal). Le discours lexicographique de ces travaux est analysé du point de vue de l'affichage (ou non) de l'appartenance linguistique des unités décrites. Face à des ouvrages classiques fondés sur la notion de langue, on trouve un ouvrage, « lexicographiquement incorrect », certes, mais qui pose des questions intéressantes grâce à son projet global. L'auteur part de l'analyse de ces ouvrages pour se poser des questions plus générales sur le contact de langues, et tout particulièrement sur la pertinence de la notion de langue en tant qu'instrument descriptif dans ces situations.

## ABSTRACT

*En lizje kokê patat ên lizje vej gardjê? Can Linguistics Pass “Between Languages”?* — Lexical data from French (or its regional variant) and/or Creole (acrolectal/basilectal) on Réunion Island (a French Overseas Department in the Indian Ocean)

are examined to see whether or not the linguistic affiliations of items are indicated. In contrast with two classical dictionaries based on the notion of a language is a “lexically incorrect” one that raises interesting questions owing to its general perspective. This analysis serves to raise broader questions about contacts between languages, in particular about the pertinence of “language” as a descriptive tool in such situations.

*Mots-clés/Keywords* : Réunion, contacts de langues, créoles, diglossie, francophonie, lexicographie/*Reunion, contacts between languages, Creole languages, bilingualism, French-speakers, lexicography.*